



# Conseil économique et social

Distr. générale  
28 avril 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

### Trentième session

Vienne, 17-21 mai 2021

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office  
des Nations Unies contre la drogue et le crime et  
des États Membres dans le domaine de la prévention  
du crime et de la justice pénale : Autres questions  
liées à la prévention du crime et à la justice pénale**

## Rapport sur la réunion du Groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité, tenue à Vienne du 6 au 8 avril 2021

### Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 26/4, intitulée « Renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la cybercriminalité », la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a encouragé le Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité à formuler d'éventuelles conclusions et recommandations, afin qu'elle les examine.
2. Le Groupe d'experts a tenu sa septième réunion à Vienne du 6 au 8 avril 2021. À la réunion qu'il a tenue le 31 mars 2021, le Bureau élargi est convenu que le rapport de cette septième réunion serait un rapport de procédure qui ne comprendrait pas de résumé des délibérations établi par la présidence, mais une annexe contenant les conclusions et recommandations.
3. Ce rapport, publié sous la cote UNODC/CCPCJ/EG.4/2021/2, est porté à l'attention de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour qu'elle l'examine.

---

\* E/CN.15/2021/1.

